

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

16/10/2020

Dossier complet le :

16/10/2020

N° d'enregistrement :

2020-0089

1. Intitulé du projet

Aménagement de l'îlot Carnot à Hénin-Beaumont

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Mairie d'Hénin-Beaumont

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

Steeve BRIOIS, Maire de la commune

RCS / SIRET

2 1 6 2 0 4 2 7 1 0 0 0 1 1

Forme juridique Commune

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

| N° de catégorie et sous-catégorie | Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)) |
|---|--|
| 41. Aires de stationnement ouvertes au public, dépôts de véhicules et garages collectifs de caravanes ou de résidences mobiles de loisirs. a) Aires de stationnement ouvertes au public de 50 unités et plus | Réalisation de plus de 200 places de stationnements |

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet de réhabilitation de l'îlot Carnot rue Montpencher, suite à la démolition de l'ancien bâtiment de la CPAM et de 3 logements inoccupés, afin de réorganiser et de créer des places de stationnement complémentaires à proximité du centre ville.

Réalisation de l'opération en 2 phases: 1ere phase 175 ml d'aménagement dont 33 places + 1 aire de livraison+ aire jeux
2eme phase: 170 places + création d'un parking dédié au personnel de la crèche

4.2 Objectifs du projet

- Réalisation de plus de 200 places de stationnements tout en étant dans un cadre « vert » contre 142 places actuelles,
- Changement du mobilier d'éclairage pour passer en Led (économie d'énergie), mise en lumière des arbres existants à proximité de la crèche et mise en place de vidéo-protection,
- Réalisation d'un mail partagé (cyclistes et piétons) de 3m de large en pavés qui sera arboré et accompagné de mobilier (bancs et corbeilles)
- Réalisation d'une aire de jeux sécurisé pour les enfants,
- Création d'une nouvelle voirie en lieu et place de l'ex CPAM (démolition du bâtiment qui a eu lieu en mai 2019) pour avoir un axe structurant qui se raccordera rue Henocq,
- Création d'un nouvel accès à MATCH sur la nouvelle voie structurante (zone 30km/h) et condamnation de l'ancien accès rue Montpencher pour permettre à MATCH de restructurer son parking,
- Mise en place de borne rechargeable pour véhicule, avec quelques aires de stationnements « 20 minutes »,
- Mise en place d'une gestion alternative des eaux pluviales,
- Création d'un parking dédié au personnel de la crèche.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

1ere phase:

- abattage d'arbres et conservation de 9 arbres de haute tige
- dépose de mobilier urbain (dont éclairage)
- réalisation de 33 places de parking (dont quelques unes équipées de bornes de recharge électrique)
- réalisation d'une nouvelle voie et d'un accès au parking de Match
- réalisation d'une aire de jeux
- réalisation d'un mail de 3 m de large en pavé
- mise en place d'une gestion alternative des eaux pluviales (massifs d'infiltration sous-chaussée et noues d'infiltration)
- pose de mobilier urbain (dont éclairage LED et mise en lumière des arbres) et mise en place de vidéo-projection
- plantation d'arbres, de massifs arbustifs, de parterres de vivaces et semis de gazon

2eme phase:

- abattage d'arbres et conservation de 26 arbres de haute tige
- démolition de 3 logements
- dépose de mobilier urbain
- réalisation de 170 places de stationnement
- mise en place d'une gestion alternative des eaux pluviales (massifs d'infiltration sous-chaussée et noues d'infiltration)
- pose de mobilier urbain (dont éclairage LED et mise en lumière des arbres)
- plantation d'arbres, de massifs arbustifs, de parterres de vivaces et semis de gazon

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Se reporter à l'annexe 7

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

- Permis d'aménager

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

| Grandeurs caractéristiques | Valeur(s) |
|--|-----------------------|
| Terrain d'assiette : | 10 060 m ² |
| Surface de plancher : | 0 m ² |
| Nombre de places de stationnement créées : | 200 places |

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s) d'implantation

Rues des Moineaux, Montpencher,
Saint Rocq et Henocq à Hénin
Beaumont

Parcelles cadastrales :

BL 567-BL 568
BL 1392-BL 1393
BL 1323
BL 1441
BL 1444
BL 1124- BL1126-BL1377-BL1379
BL1380-BL1381-BL1382
BL1372-BL1374

Coordonnées géographiques¹

Long. 50°42'17"33 Lat. 02°95'06"34

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), b) 9°a),b),c),d), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___° ___' ___" ___ Lat. ___° ___' ___" ___

Point d'arrivée :

Long. ___° ___' ___" ___ Lat. ___° ___' ___" ___

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

| Le projet se situe-t-il : | Oui | Non | Lequel/Laquelle ? |
|--|-------------------------------------|-------------------------------------|---|
| Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | Les ZNIEFF les plus proches se situent à 1km au Sud (ZNIEFF de type I "Terrils 85 et 89 d'Hénin-Beaumont") et à 1.2km à l'Est (ZNIEFF de type I "Terrils 87 et 92 de Dourges et d'Hénin-Beaumont"). |
| En zone de montagne ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| Sur le territoire d'une commune littorale ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ? | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | Le projet se situe dans le périmètre de protection de l'Église catholique Saint-Martin (monument historique) |
| Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | La zone du projet ne se situe pas dans les zones à dominante humide du SDAGE. La zone humide la plus proche se situe à 2.3 km au Nord-Ouest. |

| | | | |
|---|-------------------------------------|-------------------------------------|--|
| Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ? | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | La commune d'Hénin-Beaumont est exposée au TRI de Lens arrêté le 26/12/2012 (inondation par une crue à débordement lent de cours d'eau) et au PPRN d'Hénin-Beaumont prescrit le 30/10/2001 (inondations par ruissellement et coulée de boue et par remontées de nappes naturelles) mais le site n'est pas concerné. La commune n'est pas exposée à un PPRT. |
| Dans un site ou sur des sols pollués ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | Le site BASOL le plus proche se situe à 700m au Sud-Est (Terril 205 CDF et bassins à goudrons). Plusieurs sites BASIAS se situent à proximité de la zone du projet mais aucun n'entre dans son emprise. |
| Dans une zone de répartition des eaux ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| Dans un site inscrit ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité : | Oui | Non | Lequel et à quelle distance ? |
| D'un site Natura 2000 ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | La zone de protection spéciale (ZPS) la plus proche se situe à 5km au Nord-Est (FR3112002 Les "Cinq Tailles"). |
| D'un site classé ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | Le site classé le plus proche se situe à 1.8 km à l'Est (62SC38t25 Lavoir Hénin dit "de Sainte-Henriette"). |

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

| Incidences potentielles | | Oui | Non | De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i> |
|-------------------------|---|-------------------------------------|-------------------------------------|--|
| Ressources | Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| | Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| | Est-il excédentaire en matériaux ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| | Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ? | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | Un apport de matériaux sera nécessaire pour la remise à niveau du projet. |
| Milieu naturel | Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | La potentialité du site est faible et se concentre au niveau des arbres de l'espace vert. Le projet prévoit de conserver 26 arbres existants de hautes tiges (essentiellement des érables) présents dans l'aire de jeux actuelle et d'en supprimer 16 de faible envergure présents dans les zones de stationnement. Il est prévu de planter plus de 70 arbres, des massifs arbustifs, des vivaces et du gazon qui constitueront des zones de refuges et de nidification. |
| | Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | Le projet se situe au cœur d'une zone urbaine à plus de 5 km du site Natura 2000 le plus proche et sans continuité écologique existante. |

| | | | | |
|------------------|--|---|---|---|
| | Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | Le projet se situe en zone urbanisée. |
| | Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | Le site est déjà urbanisé. |
| Risques | Est-il concerné par des risques technologiques ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| | Est-il concerné par des risques naturels ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| | Engendre-t-il des risques sanitaires ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| | Est-il concerné par des risques sanitaires ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| Nuisances | Engendre-t-il des déplacements/des trafics | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| | Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ? | <input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> | La RD 919 est classée voie bruyante de niveau 3 (largeur max affectée par le bruit de 100m de part et d'autre). La rue Elie Gruyelle est classée voie bruyante de niveau 2 (largeur max affectée par le bruit de 250m). |

| | | | | |
|------------------|---|-------------------------------------|-------------------------------------|---|
| | <p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p> | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| | <p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p> | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| | <p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p> | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <p>Changement du mobilier d'éclairage pour passer en Led (économie d'énergie) par des mâts de 9 m le long de la voirie et de 4 m de haut au niveau des parkings, la mise en lumière des arbres existants à proximité de la crèche. La réalisation de départ différencié par type de mobilier d'éclairage permet de régler l'intensité lumineuse.</p> <p>Le projet se situe dans une zone urbaine déjà éclairée.</p> |
| Emissions | <p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p> | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| | <p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p> | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| | | | | <p>Les eaux de ruissellement seront gérées à la parcelle par la mise en place d'une gestion alternative (massifs infiltrant sous chaussée et noues d'infiltration)</p> |
| | <p>Engendre-t-il des effluents ?</p> | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| | <p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p> | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |

| | | | | |
|---|---|--------------------------|-------------------------------------|--|
| Patrimoine / Cadre de vie / Population | Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | Les aménagements paysagers qualitatifs intégreront le projet au tissu urbain existant. |
| | Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

L'aménagement du parvis de la gare d'Hénin-Beaumont et de son parking attenant (rue Parmentier). Ce projet consiste à :

- requalifier le parvis de la gare et le libérer du stationnement
- démolir l'ancien bâtiment (boulangerie) à côté de la gare
- réaliser 123 places de stationnements attenants au parvis
- réaliser des emplacements taxis, vélos et motos
- enfouir les réseaux
- mettre en lumière le parvis et la façade de la gare.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

L'aménagement du projet comprend la conservation de 26 arbres de haute tige et la plantation de plus de 70 arbres tiges, de massifs arbustifs, de saules tressés vivants, de haies mixtes et un semi de gazon qui permettront de maintenir et d'offrir des espaces de refuge et de nidification à l'avifaune locale.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

se reporter annexe 7

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

| Objet | | |
|-------|---|-------------------------------------|
| 1 | Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ; | <input checked="" type="checkbox"/> |
| 2 | Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ; | <input checked="" type="checkbox"/> |
| 3 | Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ; | <input checked="" type="checkbox"/> |
| 4 | Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ; | <input checked="" type="checkbox"/> |
| 5 | Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ; | <input checked="" type="checkbox"/> |
| 6 | Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets. | <input checked="" type="checkbox"/> |

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

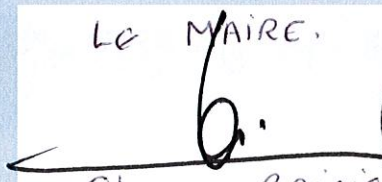
| Objet |
|--|
| annexe 7 : Auto évaluation facultative |

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

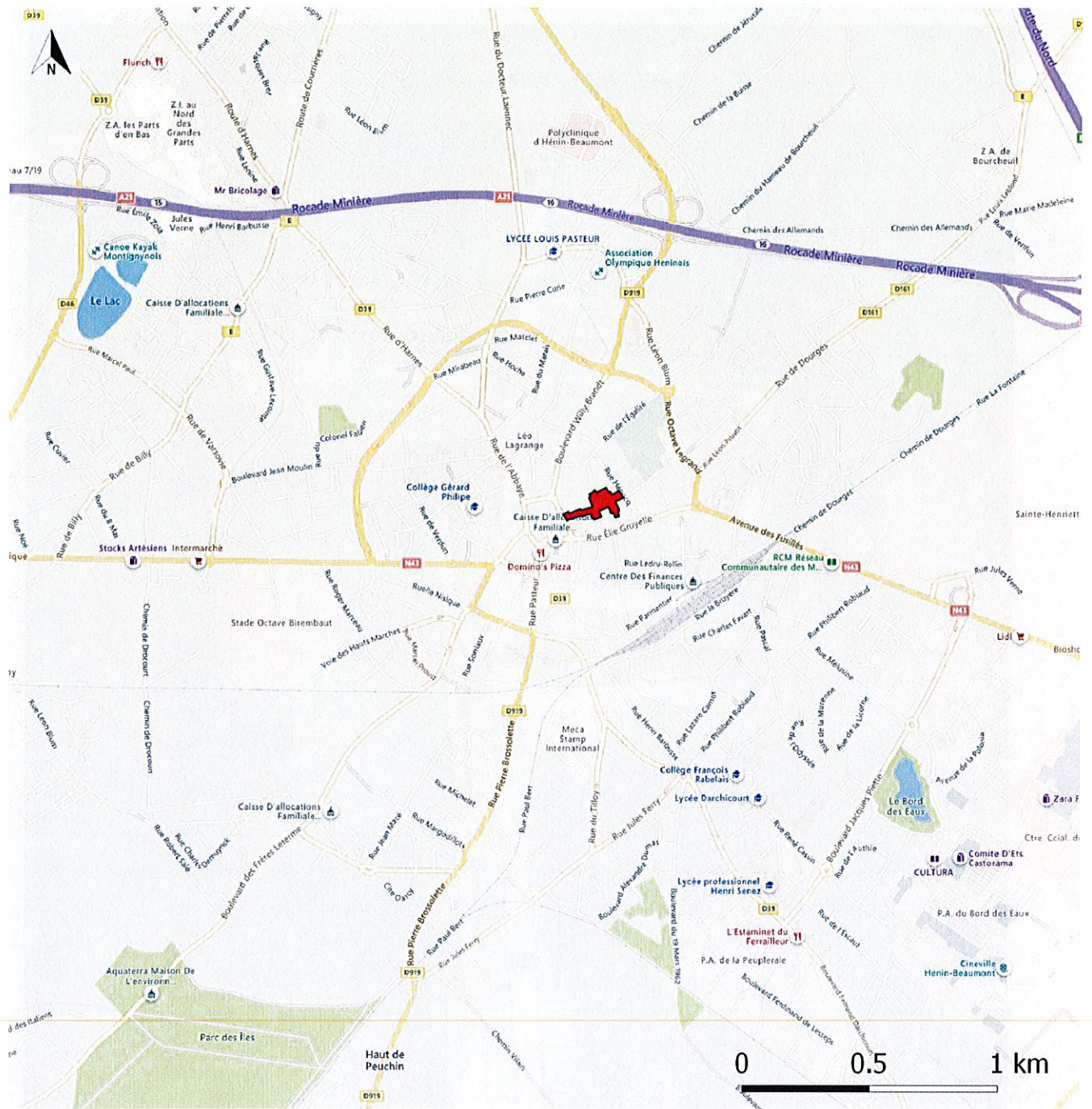
Fait à HENIN-BEAUMONT le, _____

Signature

Le MAIRE.

Stevee BRIOIS



Annexe 2 : Plan de situation



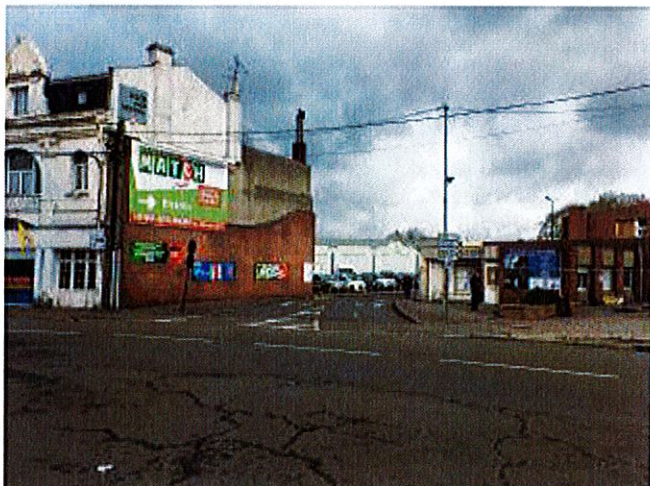
1/25 000



Emprise projet

Localisation des prises de vues





VUE 01



VUE 02



VUE 03



VUE 04



VUE 05



VUE 06



VUE 07



VUE 08



VUE 09



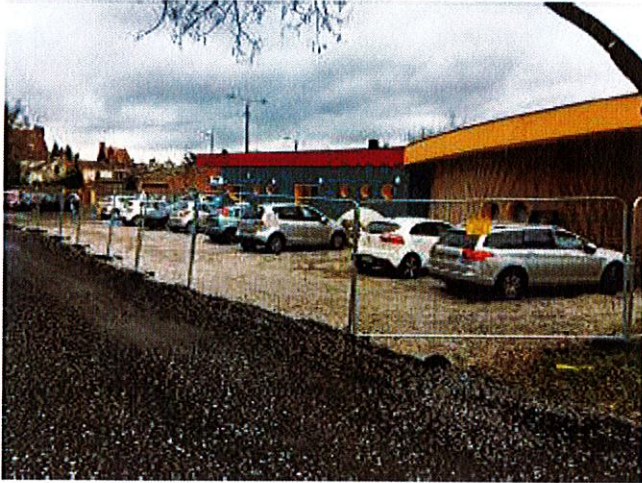
VUE 10



VUE 11



VUE 12



VUE 13



VUE 14



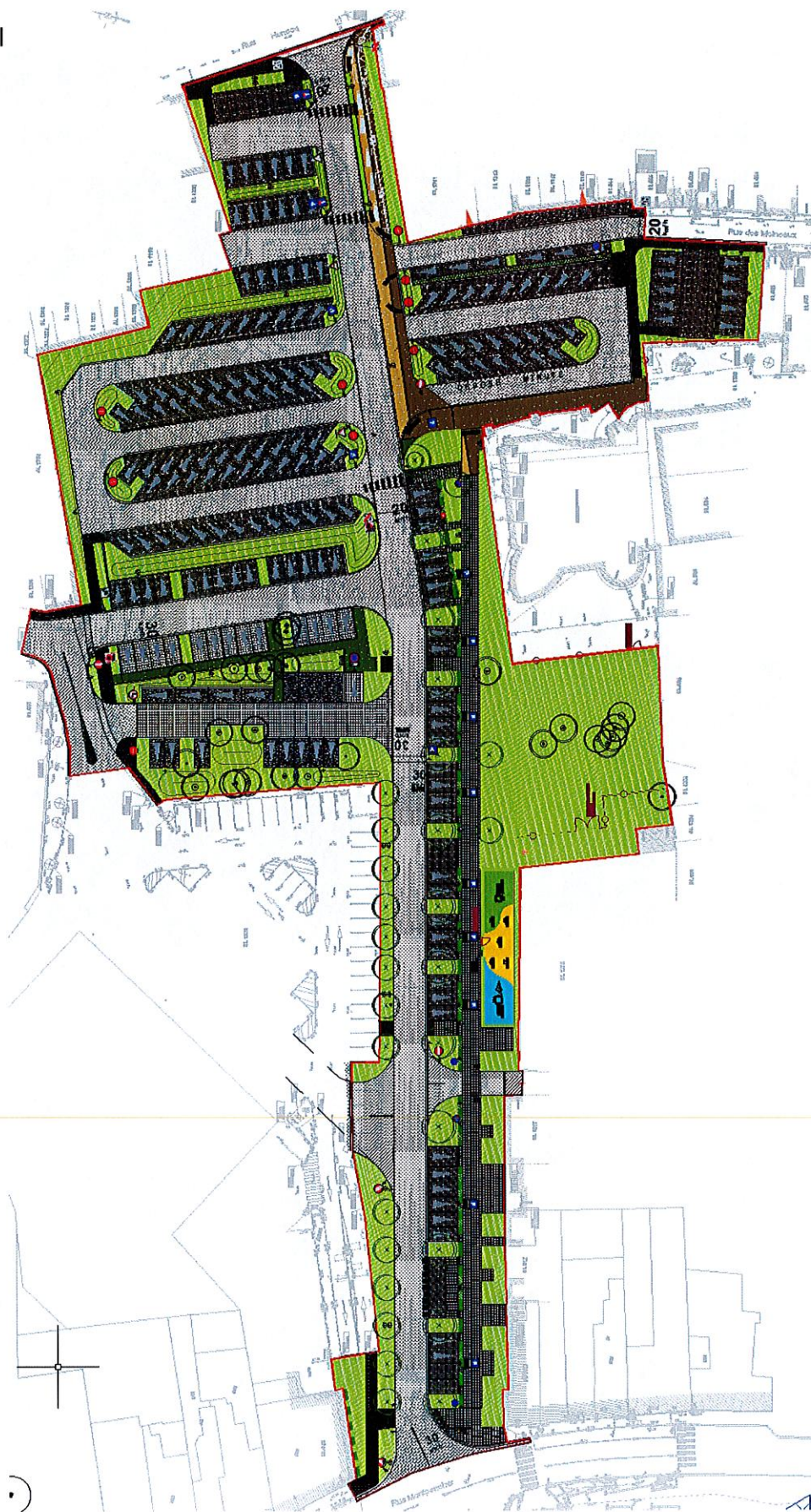
VUE 15



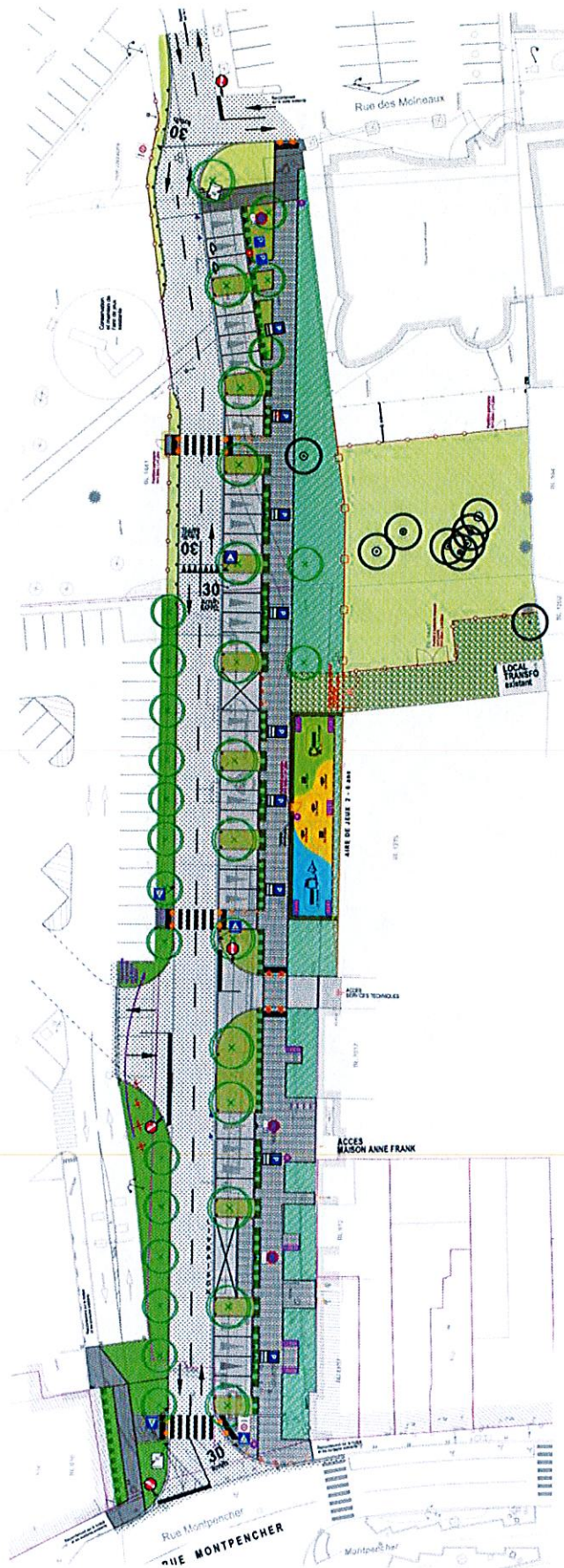
VUE 16



Plan général

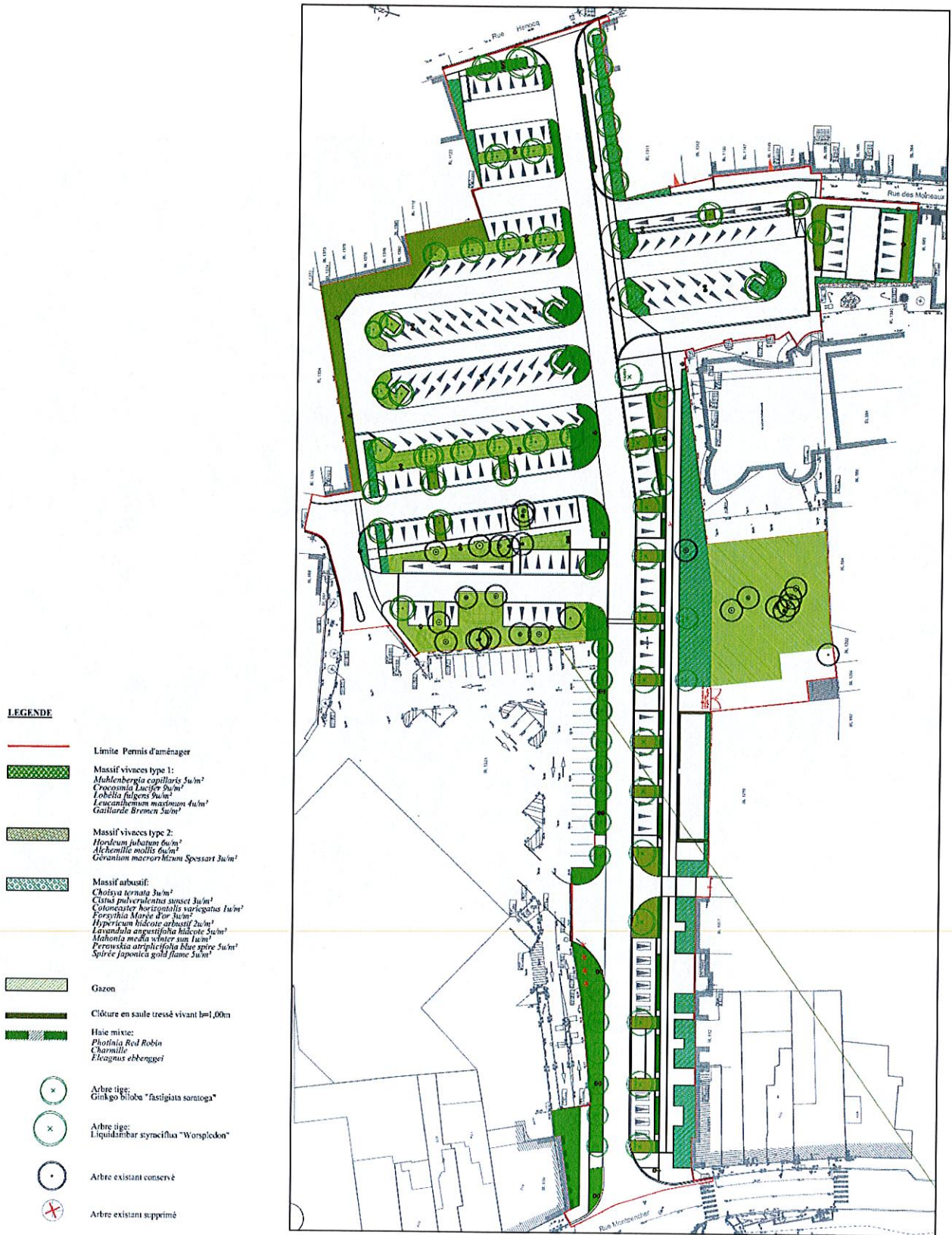


Plan général

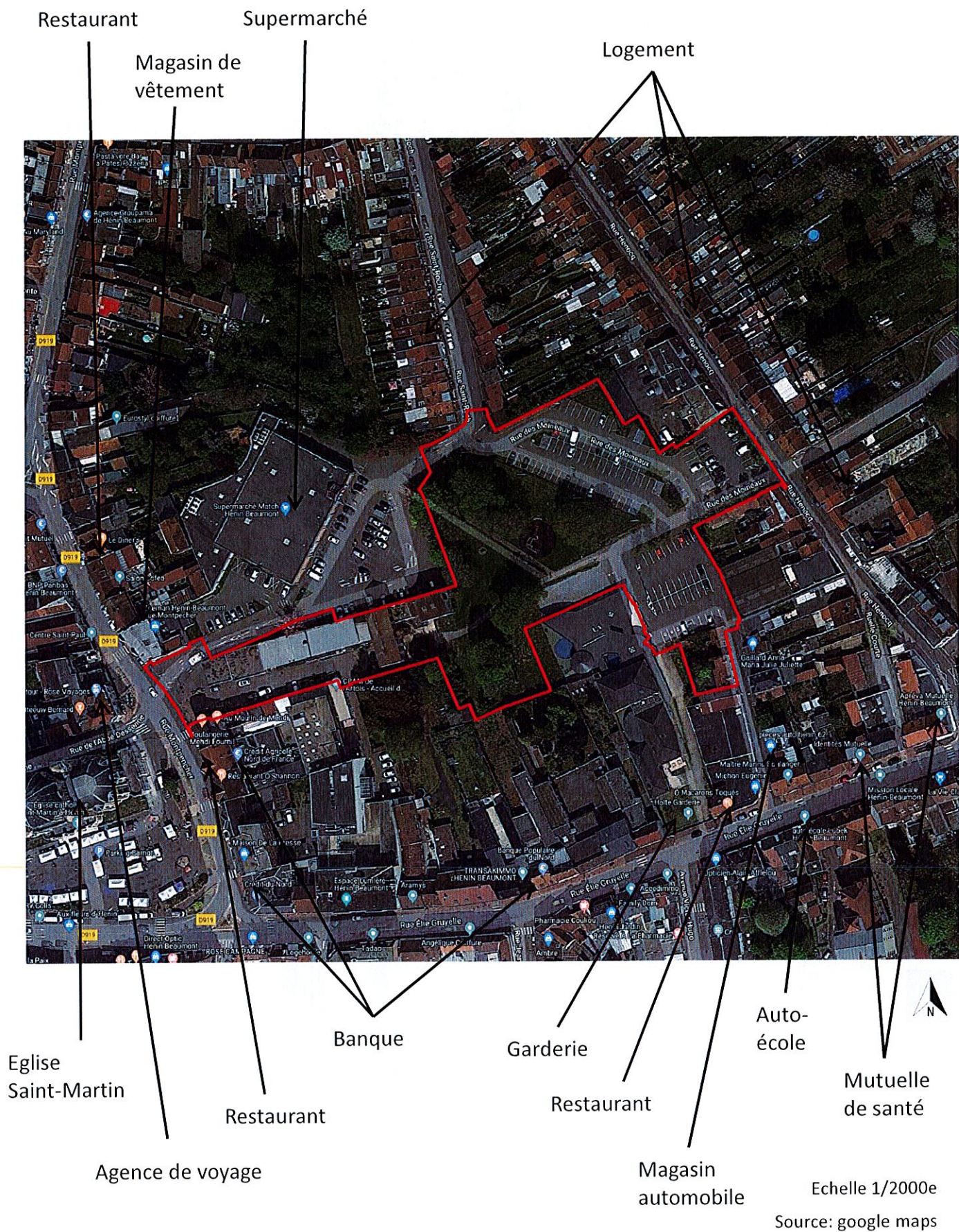


Plan de la première phase des travaux

Plan paysager



Annexe 5 : Abords





Zone du projet



Parking



Espace vert dont une aire de jeu



Bâtiment démoli en mai 2019

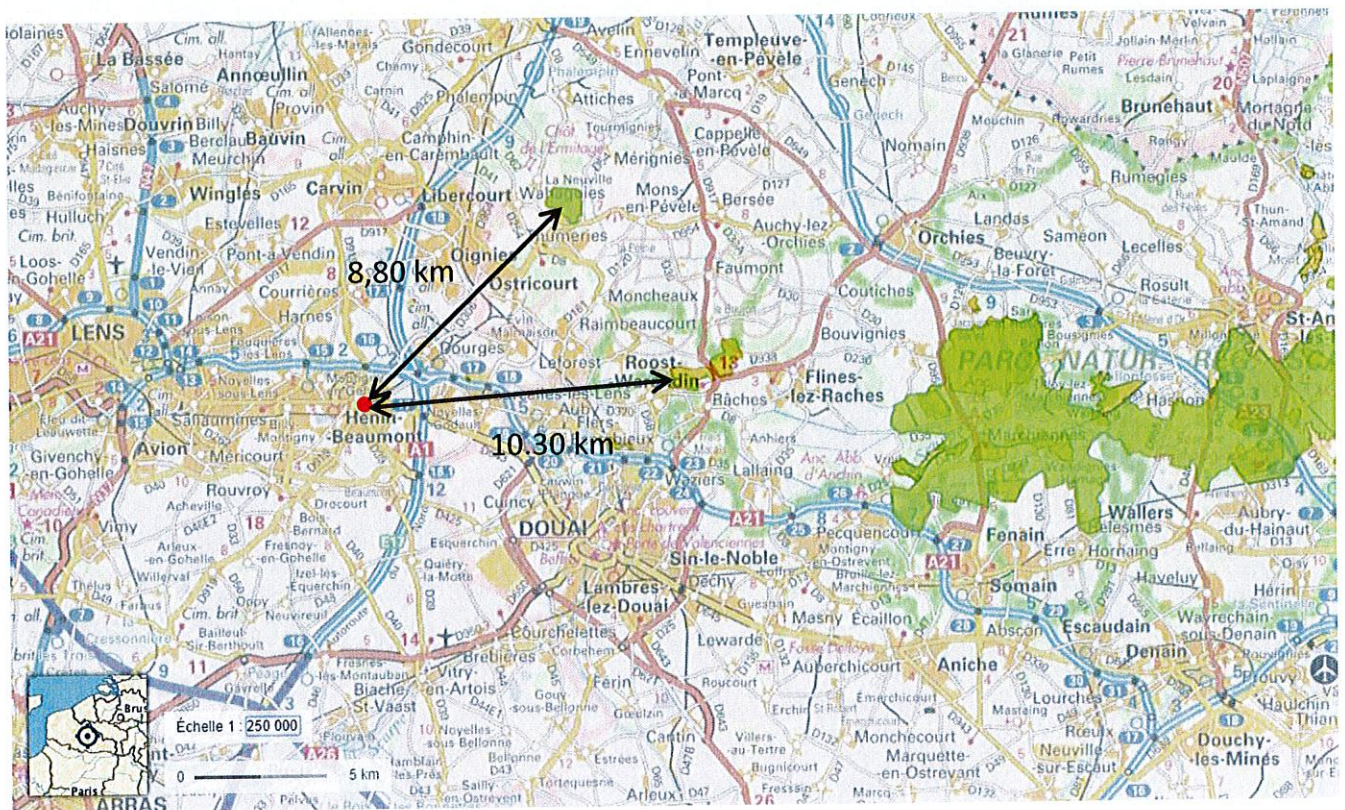


Logements inoccupés

Source : google maps






Annexe 6 : Sites Natura 2000 à proximité



Source : Géoportail



-  Projet
-  Natura 2000 ZPS « FR3112002 Les Cinq Tailles »
-  Natura 2000 SIC « FR3100506 Bois de Flines-les-Raches et système alluvial du courant des Vanneaux »

Localisation et contexte du site

Hénin-Beaumont apparaît comme une commune relativement densément peuplée. Elle fait partie de la Communauté d'Agglomération Hénin-Carvin (CAHC) qui réunit 14 communes au cœur de la région Hauts-de-France.

Située non loin de la Belgique, la communauté d'agglomération est un territoire dynamique, bénéficiant d'une réelle attractivité et d'un développement économique en essor constant.

Hénin-Beaumont est située à environ huit kilomètres à l'Est de Lens. Elle est la ville de la Communauté d'Agglomération Hénin-Carvin (CAHC) qui compte le plus grand nombre d'habitants.

Projet dans sa phase d'exploitation (4.3.2 du cerfa)

Entrée du site

L'entrée du site se fait par la RD919 (rue Montpencher). Il est prévu de créer un axe structurant de la rue Montpencher jusqu'à la rue Henocq. Un aménagement paysager est prévu pour végétaliser et intégrer le projet au sein du tissu urbain existant. Il est aussi prévu la réalisation d'un mail de 3m de large en pavés, dédié aux circulations douces (cycles et piétons), qui sera arboré et accompagné de mobilier (bancs et corbeilles) avec une aire de jeux sécurisée.

Un deuxième accès sera donc localisé rue Henocq.

Un nouvel accès au parking de Match se fera par ce nouvel axe structurant.

Eclairage

Le changement du mobilier d'éclairage pour passer en Led est prévu par des mâts de 9 m le long de la voirie et de 4 m de haut au niveau des parkings. Ce mode d'éclairage permet une moindre consommation d'énergie. Le projet prévoit la mise en lumière des arbres existants à proximité de la crèche. La réalisation de départ différencié par type de mobilier d'éclairage permet de régler l'intensité lumineuse au niveau de l'armoire de commande de l'éclairage public.

Espaces verts

Le projet prévoit un aménagement paysager qualitatif constitué d'une part par la conservation de 26 arbres de haute tige existants et la plantation d'environ 70 arbres, de massifs arbustifs et de vivaces et un engazonnement.

Assainissement

Il est prévu de tamponner, infiltrer les eaux pluviales avec surverse dans le réseau communautaire.

Les eaux pluviales de la voirie, de stationnements seront collectées au moyen de bouches d'égout, ou grilles munies de décantation pour les eaux pluviales de voirie et parking (assurant ainsi un prétraitement).

Ces bouches d'égout et boîtes seront raccordées sur un réseau d'assainissement eaux pluviales constitué de collecteurs en PVC de classe de résistance 8 acheminant les eaux vers les structures drainantes et drain de diffusion.

Le tamponnement des eaux pluviales sera réalisé au moyen de techniques alternatives telles que la mise en place d'une structure réservoir avec un indice de vide de 35% sous chaussées et stationnements et d'ouvrages hydrauliques de surface (noue).

Phasage des travaux

Les travaux d'aménagement seront réalisés en 2 phases.

La première phase comprend 175 m d'aménagement dont 33 places de stationnement et une aire de livraison.

La seconde phase fera l'objet d'un nouvel appel d'offre pour la réalisation d'environ 170 places de stationnements avec un parking dédié au personnel de la crèche en lieu et place de 3 logements rue des Moineaux.

Milieu urbain

Urbanisme

Situé en centre-ville de la commune d'Hénin-Beaumont, le projet se trouve en zone UA.

La zone UA est « une zone urbaine de très forte densité qui correspond au centre-ville d'Hénin-Beaumont, affectée essentiellement à l'habitation, aux équipements, aux services et aux activités qui en sont le complément naturel ».

Biodiversité et paysage

La restructuration du quartier par la création et la réorganisation du stationnement existant ainsi que la création d'une nouvelle voie structurante ne modifiera pas le paysage urbain dans lequel le projet s'inscrit.

La zone du projet ne se situe pas dans les zones à dominante humide du SDAGE.

Les enjeux sur les zones Natura 2000 et sur les ZNIEFF sont négligeables compte tenu de la de la distance et de situation urbaine du projet.

La biodiversité présente sur le site est principalement constituée par des arbres de hautes tiges de l'espace vert actuel dont la majeure partie est conservée.

Les aménagements paysagers prévoient des strates variées qui constitueront potentiellement des zones de refuge et de nidification.